



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE ARTISANALE TPE PME

Site de formation continue – Loiret
44 rue du Faubourg de Bourgogne - 45 000 Orléans cedex

Public concerné :

- Chef d'entreprise (artisans, commerçants...), conjoint, salarié, ...

Prérequis :

- Avoir à encadrer un ou plusieurs apprentis

Nombre de participants :

- De 6 à 8 stagiaires

Dates :

A définir

Durée :

- 3 jours
- Durée adaptée si formation intra-entreprise

Horaires :

- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tarif :

- **Tarif (journalier) artisan / conjoint avec statut :**
210 euros, prise en charge de la formation FAFCEA selon critères d'éligibilité.

- **Tarif (journalier) autres publics :**

210 euros, prise en charge possible de la formation selon statut.

Contactez votre conseiller.

Ce tarif est applicable aux formations suivies en présentiel ou distanciel.

- **Tarifs préférentiels**, pour certaines de nos formations, si financement par le compte personnel de formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

- **Tarif intra entreprise :** Sur demande

Objectif général

- ✓ Accompagner le ou la jeune et lui transmettre ses savoir-faire

Objectifs pédagogiques

- ✓ Connaître le rôle du maître d'apprentissage
- ✓ Favoriser l'intégration rapide et durable de l'apprenti(e) dans l'entreprise
- ✓ Encourager, créer le partenariat entre l'employeur et l'équipe pédagogique du CFA

Programme

✓ Améliorer l'accueil et l'intégration de l'apprenti

- Evaluer et déterminer les besoins en recrutement et le profil du candidat
- Nommer le/les maître(s) d'apprentissage au regard du niveau du diplôme préparé par l'apprenti
- Rédiger l'annonce, mener les entretiens de recrutement
- Evaluer les candidatures en fonction des exigences et contraintes de l'entreprise
- Contractualiser la collaboration tripartite dans le respect de la réglementation

✓ Accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise

- Préparer l'accueil de l'apprenti
- Présenter l'entreprise, le métier, l'organisation du travail à l'apprenti
- Spécifier à l'apprenti les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, les obligations et droits de l'apprenti, du maître d'apprentissage et de l'entreprise dans l'exécution du contrat
- Créer une relation partenariale entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et le CFA au moyen d'une communication écrite et orale adapté

✓ Identifier les compétences à développer et organiser le parcours de l'apprenti dans l'entreprise

- Déterminer les compétences à acquérir selon le référentiel diplôme et en lien avec le CFA
- Organiser la progression pédagogique de l'apprenti en vue de l'acquisition de compétences attendues et en lien avec le CFA

✓ Transmettre et évaluer les compétences et les savoir-faire acquis et à acquérir en situation de travail au sein de l'entreprise

- Evaluer le profil socio-professionnel de l'apprenti en vue d'établir une communication adaptée
- Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences acquises, en cours d'acquisition
- Définir les critères d'évaluation au regard du contenu du diplôme
- Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats de l'évaluation de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise
- Restituer le niveau de compétences acquis à l'apprenti et au référent du CFA
- Utiliser une communication adaptée dans des contextes de conflits, sur le terrain et/ou en groupe

Formateur

- ✓ Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée.

Méthodes et moyens pédagogiques

- ✓ Pédagogie active qui alterne théorie et mises en situation pratiques : exercices d'application, manipulation de supports et documents divers, études de cas réels, simulations – Identification pour chaque participant des points forts et des axes de travail.

Documents remis

- ✓ L'ensemble des ressources et supports seront mis à disposition des participants.

Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- ✓ En amont de la formation, un **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers l'action de formation adaptée.
- ✓ A l'occasion des échanges, une **fiche diagnostic** est complétée et permet d'identifier le parcours de la personne (diplôme, expérience) et de vérifier ses objectifs à des fins d'adaptation et individualisation du parcours de formation.
- ✓ A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est transmis au candidat.
- ✓ Toute information demandée à un candidat a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

Prise en compte de la satisfaction des stagiaires

- ✓ La satisfaction est recueillie via nos enquêtes envoyées par mail à chaque stagiaire. Deux enquêtes sont à remplir en ligne à la fin de chaque formation (à 10 jours puis à maximum 6 mois). La satisfaction est affichée sur notre site Internet rubrique « se former ».

Évaluation des acquis de la formation

- ✓ A la fin de la formation, une **attestation de capacité** qui mesure l'atteinte des objectifs pédagogiques, formulés en termes de « être capables de » est remise au participant. Elle mesure les capacités développées en formation qui pourront être mises en œuvre dans une situation sociale ou professionnelle, en fonction de l'environnement de l'entreprise.
- ✓ Cette évaluation est élaborée par le formateur à partir des situations pédagogiques utilisées et impliquant le stagiaire.

Suivi post formation

- ✓ **Un suivi individuel peut être proposé.** Le formateur intervient pour vous aider à mettre en place les outils et les méthodes étudiés (devis sur demande).

Bilan pédagogique du stage

- ✓ L'intervenant établit un bilan pédagogique de la formation qui est remis au responsable du centre ou au coordinateur de l'action, pour information.

Renseignements et inscription :

Votre contact formation : Julie RICHARD – 02 38 62 18 54 – jrichard@cma-cvl.fr

Handicap :

Référent handicap du site de formation : Elodie GUIET – 02 38 62 99 92 – eguiet@cma-cvl.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Organisme de formation :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire – N° de SIRET : 130 027 980 00015 – N° de déclaration de l'activité : enregistré sous le numéro 24450381045 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Site de formation :

Adresse : 44 Rue du Faubourg de Bourgogne – 45000 Orléans cedex

N° de téléphone : 02 38 62 18 54

E-mail : formation-continue.45@cma-cvl.fr